



Ai-je eu raison de demander le statut cadre ou non...

Par **Juliana_old**, le 17/11/2007 à 08:37

Bonjour,

Je viens de signer un CDI en tant qu'Attachée de Direction dans une petite structure, agence de communication d'entreprise d'une vingtaine de personnes. On m'a proposé dans un premier temps de partir sur la base de mon dernier salaire que j'avais augmenté d'environ 152 euros brut. Mon dernier statut était agent de maîtrise;

On me proposait un statut non cadre pour ce nouveau contrat. Sur les conseils de mon entourage, on m'a conseillé d'essayer d'obtenir ce statut cadre. Ce que j'ai fait, ne posant aucun problème à mon employeur ouvert. Je sais que les charges sont assez importantes et je me demande si au final j'ai bien fait...(il me semble que ce soit préférable pour ma retraite évidemment) mais si je me retrouve avec un salaire inférieur au dernier salaire....

Je pars dans ce nouveau poste avec un salaire de 33 KE x 12 avec statut cadre. La convention collective est celle des Bureaux d'Etudes Techniques- Cabinets d'Ingénieurs-Conseils - Sociétés de Conseils n° 3018.

Pourriez-vous svp me dire ce que je peux espérer en net.

Merci pour votre aide.

Bien cordialement.

NS